



SESSION
14/09/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :
Attribution de
compensation 2015.

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quatorze Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Durand, Fäisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli, Roche, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 27
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(s) : Curtius-Landraud (pouvoir à Tolfo), Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Cotta), Dolard, Johannais.

Secrétaire : Mr Jouve.

Considérant que depuis la création de l'EPCI Communauté de Communes Rhône Helvie, à chaque transfert de compétences, l'attribution de compensation doit être revue en fonction des charges nouvelles éventuelles ;

Considérant que la Communauté de Communes Rhône-Helvie a la charge de la compétence liée aux Autorisations Droits des Sols (ADS) depuis cette année ;

Considérant la délibération de l'EPCI en date du 30 juin 2015 portant sur l'attribution de compensation à reverser aux communes pour l'année 2015 ;

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,

- approuve le reversement de l'Attribution de Compensation 2015 par la Communauté de Communes Rhône-Helvie à ses communes membres dans les conditions suivantes :

	Produit Net de TP 2000	Compensation TP (Part Salaires)	Dépenses de transfert Petite-Enfance	Dépenses de Transfert Tourisme	Dépenses de Transfert Culture (Cinéma / Bibliothèques)	Dépenses de Transfert Jeunesse.	Dépenses de transfert charges indirectes.	ADS	Montant de l'Attribution de Compensation Prévisionnelle 2015
Le Teil	1322120,35	205715,00	34410,26	42888,34	388304,30	351349,23	25000,00	25175,50	660707,72
Alba	86364,00	17992,00	0,00	3725,68	8670,76	0,00	0,00	4797,10	87162,46
Aubignas	25849,00	9638,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1080,90	34406,10
Saint-Thomé	2384,00	188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3339,70	-767,70
Valvignères	18303,00	5258,00	0,00	0,00	541,41	5178,65	0,00	1408,80	16432,14
TOTAL	1455020,35	238791,00	34410,26	46614,02	397516,47	356527,88	25000,00	35802,00	797940,72

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire



Transmis à la Préfecture
et affiché le : 16/09/2015.